

Appel des 57 Professeurs des Ecoles réunis en Réunion d'information Syndicale le 09/02/2023 avec le SNUDI-FO

Nous, enseignants de Moselle, rassemblés en Réunion d'Information Syndicale avec le SNUDI-FO, actons que plusieurs écoles du département ont été choisies pour prendre part aux évaluations externes d'écoles.

Cependant :

- Nous refusons d'être évalués par des personnes non légitimes pour nous évaluer : les parents, les élus, le personnel municipal, les élèves ou les agents du périscolaire, et toute personne extérieure à l'école.
- Nous refusons la mise en concurrence des écoles au profit d'une Ecole des territoires qui n'est pas garante de l'égalité.
- Nous réaffirmons le principe de liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant sur la base de programmes nationaux.
- Nous refusons la mascarade d'auto-évaluation calquée sur le management d'entreprise et qui s'apparente à une enquête de satisfaction.
- Nous refusons de gaspiller un temps pédagogique précieux pour répondre à une injonction inutile et chronophage au détriment des véritables missions de l'Ecole de la République. Ne tombons pas dans le piège tendu par le DASEN de la Moselle et refusons les miettes qu'il veut bien nous octroyer pour nous appâter.
- Nous alertons sur la mise au pas des personnels avec l'accompagnement PPCR obligatoire.
- Nous alertons sur les conséquences d'une telle évaluation qui conduit à la définition et à la contractualisation d'objectifs, à la territorialisation de l'Ecole contraire à l'idée même de service public et d'Ecole Républicaine.
- Nous alertons sur les conséquences psycho-sociales (charge mentale, burn-out, harcèlement moral...) engendrées par l'évaluation des enseignants par les parents et les élèves.

Aucun décret, aucun texte réglementaire ne peut nous contraindre à accepter ces évaluations (pour rappel nos obligations réglementaires de service sont fixées par le décret 2017-444 du 29 mars 2017 qui ne fait aucune mention des évaluations d'écoles et de leur caractère obligatoire). Tel que le précise le DASEN du Val-de-Marne le 13 Octobre 2022 à l'occasion d'un CDEN, « les évaluations d'école sont facultatives dans le département et au niveau national ». De plus, depuis Janvier 2023, d'autres DASEN ont réaffirmé le fait que les évaluations d'écoles reposent sur l'adhésion consentie des équipes et donc sont par nature facultatives.

Nous refusons donc les évaluations d'école que ce soit au premier, au deuxième ou au troisième trimestre... et surtout pour les années à venir.

Alors que notre métier est suffisamment en souffrance et n'attire plus, mettre en place un dispositif comme celui-ci ne peut que dégrader davantage nos conditions de travail.

Nous appelons les équipes concernées par ce dispositif à rédiger des motions d'école et à les faire parvenir à leur IEN, au DASEN, et à mettre en copie le SNUDI-FO 57 qui les accompagnera dans leur refus.

Motion adoptée à l'unanimité des participants.

Le 9 Février 2023 en visioconférence.